

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE LUNDI 27 JANVIER 2025**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 14
Procuration : 0
Absente : 1

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présent par procuration : Néant

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

4 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025 - REHABILITATION DE LOGEMENTS AU-DESSUS DE L'ECOLE PUBLIQUE PAUL ELUARD

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Alban souhaite réhabiliter les logements se trouvant au-dessus de l'école publique Paul Eluard.

Le coût estimatif des travaux y compris la maîtrise d'œuvre s'élève à 138 400 € Hors Taxes.

Le plan de financement est le suivant :

Désignation	%	€ HT
État (DETR)	40.00%	55 360.00 €
Région	10.00%	13 840.00 €
Département	30.00%	41 520.00 €
Autofinancement	20.00%	27 680.00 €
TOTAL	100	138 400,00 €

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le plan de financement ci-dessus énoncé ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER

